



Chantier participatif

de révision de la Charte des AMAP

*Ouvert
à tous les réseaux d'AMAP et AMAP de France*

Contact
04 81 91 60 51
charteamap@miramap.org



Préambule du réseau Alliance Provence



A la suite du démontage du Mac Do de Millau au début des années 2000 et tous les débats qui s'en étaient suivis, des militants de la confédération paysanne et d'ATTAC décidaient de créer la première AMAP à Aubagne, pour offrir une alternative concrète à la malbouffe. Deux ans après, les premières AMAP, d'ores et déjà en réseau au sein d'Alliance Provence, se réunissaient pour écrire ensemble une charte, portant sur la définition du concept des AMAP et posant un cadre éthique commun.

Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts. Avec beaucoup de tourbillons aussi. Ces 10 dernières années, l'histoire des AMAP n'a pas été précisément celle d'un long fleuve tranquille. Mais le succès a été au rendez-vous, car elles répondent à une véritable attente des consommateurs, mais aussi des milliers de producteurs que le système AMAP a sauvés de la faillite, confortés, ou installés. De quelques dizaines en 2003, puis quelques centaines en 2008, il existe aujourd'hui plus 1600 AMAP en France !

Naturellement, un pareil succès a fait des émules. On ne compte plus le nombre de paniers bios, ou de terroir, qui proposent leurs services, avec bien moins de contraintes pour le consommateur. Certaines de ces initiatives sont commerciales, d'autres le sont moins. Le danger, si nous n'y prenons garde, est que le terme AMAP se banalise, surfant sur la mode du « manger sain et local », et se transforme en un simple concept consumériste, en perdant de vue l'importance d'une reconquête de la souveraineté alimentaire des territoires et du pays. Plus que jamais donc, nous devons revendiquer l'irréductible et toujours actuelle identité des AMAP. Celle d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs. Partenariat dans lequel la fonction de l'agriculture est de nourrir les gens, et non pas de générer du profit pour les actionnaires de l'agro-business. Lieu d'échange équitable d'un volume de production à prix garanti, en contrepartie de l'engagement à fournir des produits respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs.

Cependant, rien ne se proclame seul, tout se construit ensemble. Nos pratiques, qui sont le reflet de valeurs fortes (solidarité, proximité, écologie, transparence ...) doivent être réfléchies et portées collectivement, par tous les producteurs et les consommateurs en AMAP.



Les AMAP et les réseaux d'AMAP - formels ou informels - doivent faciliter ce travail d'éducation populaire, où chacun a la possibilité de se former et d'apporter sa pierre à l'édifice d'un renouveau agricole et alimentaire.

Dans ce sens, nous avons commencé il y a maintenant plus d'un an, à faire une relecture de la charte au sein de notre réseau Alliance Provence, en se réinterrogeant sur les valeurs portées par nous, AMAP de Provence. Les débats furent riches, quelques fois houleux, mais nous ont permis d'aller en profondeur dans nos réflexions, nos doutes, nos visions, en discutant collectivement. Nous avons appris une première leçon : le processus de réflexion collective est aussi, si ce n'est plus important que le résultat final.

Aujourd'hui, bien que créateur et « propriétaire » de la charte, il nous semble important de ne pas faire ce chantier de relecture de la charte, seul, de notre côté. La charte est le bien commun de toutes les AMAP de France. Nous vous proposons ainsi, AMAP et réseaux de France (adhérents ou pas) à participer à un chantier interrégional de révision de la charte dans une vision collective et démocratique, afin que ensemble, nous partageons une nouvelle charte, écrite par tous et pour tous.

Nous avons transféré ce chantier au niveau interrégional, et nous pensons donc que le MIRAMAP (Mouvement Inter Régional des AMAP), dont nous faisons partie, est la structure adéquate pour le mener à bien. C'est une réelle opportunité de faire mouvement, ensemble.

Ce qui nous permet de conclure par un souhait de longue vie aux AMAP.

**Au plaisir de partager ces moments,
déterminants pour le mouvement des AMAP**

José Florini, Coordinateur Chantier Charte d'Alliance Provence

Denis Carel, Co-président d'Alliance Provence



Pourquoi réécrire la Charte ?

Presque 10 ans après sa rédaction par les premières AMAP de Provence, la charte se révèle floue et redondante sur plusieurs points. De plus certaines évolutions des pratiques rendent des points obsolètes (par exemple, le point 11 « une amap = un producteur ; ou encore, l'apparition des OGM). L'objectif est donc de clarifier et d'actualiser la Charte des AMAP, dans un processus participatif ascendant, qui permette à chaque AMAP et chaque réseau d'apporter sa contribution à la réflexion collective. Un autre objectif important est de ré agencer le format de la charte qui est redondant et pas assez synthétique.

Le processus même de réflexion collective est aussi important que le résultat final d'une nouvelle Charte. Après 10 ans d'expérimentation et d'expansion continue, il nous semble important de nous questionner ensemble sur nos pratiques et nos valeurs, et par là, réaffirmer l'irréductible et toujours actuelle identité des AMAP : celle d'un partenariat solidaire par contrat direct entre paysans et consommateurs responsables.

Au delà des spécificités locales légitimes, nous constatons de grandes disparités de fonctionnement qui peuvent créer des impacts négatifs sur l'avenir du mouvement des AMAP. Par exemple, la question du statut fiscal des AMAP a été posée au ministère de l'agriculture. C'est l'une des raisons qui justifie la réécriture de la charte : éviter toute interprétation commerciale, et donc fiscalisable, des activités non lucratives des AMAP ; mais aussi les dérives de fonctionnement (comme faire transiter l'argent par l'AMAP). Ces pratiques ne sont pas condamnables : ce sont d'autres types de circuits courts (avec un intermédiaire) complémentaires, et qui œuvrent aussi au maintien d'une agriculture paysanne plus solidaire. Mais il faut être ferme : ces initiatives ne peuvent s'appeler AMAP.

Il ne s'agit pas pour Alliance Provence et le MIRAMAP de dicter ou condamner des détails de fonctionnement : chaque AMAP peut-être libre et autonome, dans la mesure où elle respecte les valeurs fondamentales de la Charte. Cependant il faut prendre en considération que chaque AMAP se place dans le sillon d'un mouvement citoyen qui la dépasse largement.

Ainsi, il apparait important que nous réfléchissions collectivement à un cadre éthique permettant la pérennisation du système d'AMAP.



Qui peut participer à cette révision de la charte ?

La charte est un bien commun aux AMAP. Ainsi, tous les amapien-nes et paysan-nes en AMAP, tous les réseaux d'AMAP (formels ou informels) sont invités à participer à sa réécriture. Il s'agit d'une consultation nationale, et l'adhésion à son AMAP ou à son réseau régional ou au MIRAMAP est une condition suffisante pour apporter sa contribution.

L'implication d'un maximum de réseaux et d'AMAP de France est une condition de réussite au chantier de la Charte des AMAP, afin que par la suite, les AMAP de France appliquent la nouvelle Charte ainsi réécrite par tous et pour tous.

Deux comités garantiront le bon déroulement du chantier de révision de la charte :

Comité d'animation national

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de trois personnes :

- ◆ Elisabeth Carbone : secrétaire générale du MIRAMAP, amapienne en Limousin et ancienne agricultrice en AMAP en Aquitaine.
- ◆ José Florini : administrateur d'Alliance Provence, représentant du groupe de travail d'Alliance Provence sur le chantier charte, amapien en Provence
- ◆ Marie Gaudfernau, salariée de MIRAMAP, en charge de l'animation du chantier.

Le comité d'animation national est composé de paysan-nes et amapien-nes des territoires voulant s'impliquer dans ce chantier. Il est important qu'il y ait un équilibre entre paysans et consommateurs responsables, afin de respecter le lien solidaire entre consommateur et producteurs. La légitimité des personnes de ce comité d'animation national viendra de leur investissement dans le chantier charte au niveau de leur territoire ; et/ou de leur nomination par leur réseau régional ou départemental. Ce comité d'animation national se chargera de faire le lien entre le local et le national, en facilitant l'échange, la réflexion ; se portant garant de la transparence dans les prises de décisions.



Pourquoi est-ce le MIRAMAP qui porte ce chantier ?

Il est important de replacer le MIRAMAP dans son contexte historique, et rappeler qu'il a été créé à l'initiative d'Alliance Provence, qui en mars 2008, a appelé à la création d'une coordination interrégionale des AMAP. Cette initiative a été le point de départ de rencontres régulières entre plusieurs réseaux locaux d'AMAP : AMAP-IdF, Alliance Provence, Alliance PEC Rhône Alpes, réseaux départementaux des AMAP d'Aquitaine, Fédération des AMAP de Picardie et des représentants d'AMAP de Normandie, du Centre, de Bourgogne, d'Alsace et du Limousin.

De ces rencontres a été constaté le partage des mêmes valeurs (la Charte des AMAP) et les mêmes problématiques (accès au foncier agricole, parcours d'installations des agriculteurs, garantie de l'éthique des AMAP, ...). De ce fait, une nécessité de créer une dynamique nationale autour des AMAP paraissait nécessaire.

Dans un premier temps, un réseau informel a été créé, et a constitué **un socle commun**, comme texte de référence, signé par tous ceux qui souhaitaient participer à cette démarche de réflexions et d'actions. Ce socle est construit autour des engagements suivants : faire respecter la charte des AMAP, mutualiser nos ressources, promouvoir les AMAP sur nos territoires dans le respect de la charte et dans un souci de subsidiarité. De ces bases et des ces premières réflexions a été mis en place l'initiative de faire une première rencontre nationale des AMAP, programmée les 5 & 6 décembre 2009. Plus de 120 participants venus de 17 régions de France, ont pris la décision, à l'unanimité, lors de la deuxième journée de cette rencontre de fonder le Mouvement Inter Régional des AMAP (MIRAMAP) en tant qu'association.

Ainsi, le MIRAMAP est né de la volonté de plusieurs réseaux d'AMAP de s'organiser au niveau national, et n'est pas dans un schéma de relations hiérarchiques ou encore une « tête de réseau ». Il reprend le principe de subsidiarité, qui prend en compte les échelles de pertinences d'action (local/départemental/régional/national).

C'est pourquoi, Alliance Provence, fondateur historique de la charte des AMAP, a décidé de délégué le chantier national au MIRAMAP, seule entité capable et pertinente pour coordonner un projet à l'échelle nationale.



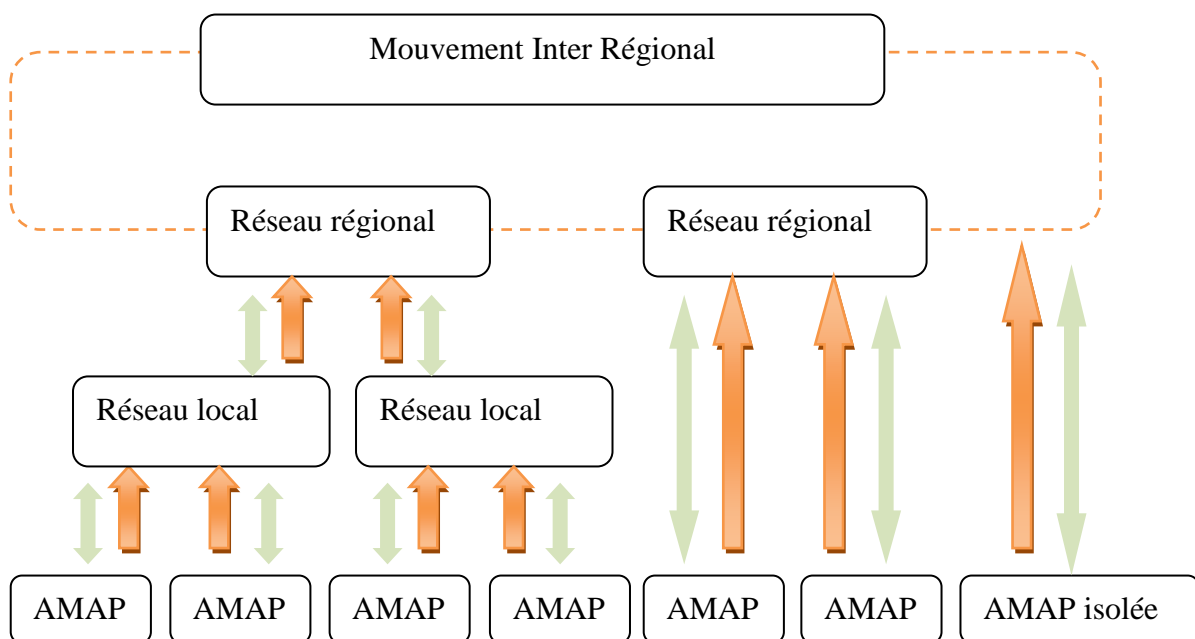
Comment réviser ensemble la Charte des AMAP ?

Afin de créer une réelle dynamique nationale, il nous paraît important de laisser un « temps démocratique » permettant la réappropriation et la réflexion de chacun sur les sujets abordés. Ainsi, ce chantier est programmé jusqu'à la fin de l'année 2013, ce qui laisse plus d'un an pour réécrire ensemble la nouvelle Charte.

Ce chantier se déroulera en 4 étapes, détaillées dans les pages suivantes. Chaque étape durera deux ou plusieurs mois, ce qui ne veut pas dire une participation active de chaque AMAP durant toute la période ; mais permettre aux AMAP de participer à leur rythme et selon leurs disponibilités, aux différentes étapes.

Il est important d'insister sur la participation des paysans à ce chantier : le calendrier permet de réaliser les réflexions dans les mois plus « creux » pour eux (décembre/janvier). D'autre part, une liste de discussion « paysans » a été créée pour que les paysans en AMAP puissent discuter aussi entre eux (il suffit d'envoyer un mail à charteamap@miramap.org pour être inscrit, et indiquer nom, prénom, lieu de production, et AMAP livrées).

Le processus adopté favorise une réécriture ascendante de la Charte :



À chaque étape le processus sera totalement transparent, à travers la rédaction et à la diffusion de documents retranscrivant les propositions des AMAP et décrivant les processus de prise de décision.

Les étapes sont les suivantes :

Etape 1 : Initialisation du chantier *Juillet – Novembre 2012*

Etape 2 : Assises territoriales *Novembre 2012 - Mai 2013*

Etape 3 : Rédaction d'une proposition de charte *Juin - Août 2013*

Etape 4 : Evolution et validation de la nouvelle Charte *Septembre – Décembre 2013*

Les pages qui suivent détaillent le déroulement de chaque étape.

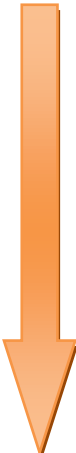


Etape 1 Initialisation du chantier

Juillet – Novembre 2012

Etablir les objectifs, la démarche, le déroulement, et les éléments nécessaires à la compréhension du chantier de révision de la charte des AMAP.

Processus et méthodes

- 
- ◆ Travail collaboratif entre le MIRAMAP et Alliance Provence.
 - ◆ Premiers échanges avec les réseaux (régionaux, départementaux, et informels) pour co-élaborer le processus du chantier.
 - ◆ Rédaction d'un document méthodologique par le comité de pilotage (le présent document).
 - ◆ Nouvelle consultation des réseaux et AMAP, ajustement du document et validation.
 - ◆ Travail collaboratif avec Alliance Provence sur un document d'animation, complétant le document méthodologique.
 - ◆ Diffusion des deux documents cadres à toutes les AMAP et réseaux.

Documents produits et diffusés

- ◆ Un document cadre décrivant le déroulement de réécriture de la charte (le présent document).
- ◆ Un document d'animation ou document d'orientation comprenant des grilles d'analyse des débats (qui sera envoyé avant fin décembre 2012)

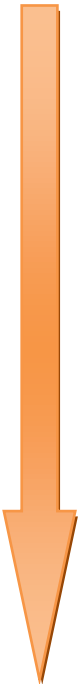


Etape 2 Assises territoriales

Novembre 2012 – Mai 2013

Avoir une vision globale et précise des actualisations de la charte souhaitées par les AMAP.

Processus et méthodes

- 
- ◆ Réappropriation par les réseaux (formels et informels) de ce chantier, ainsi que par les AMAP isolées.
 - ◆ Mise en place d'un processus par chaque région, permettant de construire à terme une assise territoriale, qui favorisera une rencontre physique, afin d'élaborer un travail réellement collectif. Le format de ces rencontres est libre : chaque région décide de son organisation.
 - ◆ Il est important qu'au préalable la charte soit discutée au sein de chaque AMAP (entre paysans, référents, et adhérents). C'est l'occasion aussi de faire le point sur les motivations et les visions des amapien-es et paysan-nes dans chaque AMAP.
 - ◆ Proposition de chaque assise territoriale sur les points à clarifier, actualiser, modifier, ajouter sur la charte des AMAP. Chaque proposition devra être argumentée afin que cela soit compréhensible par tous, et que cela facilite les futurs débats interrégionaux. Pour les AMAP isolées, les propositions seront directement envoyées au MIRAMAP.
 - ◆ Envoie des propositions argumentées au comité de pilotage (charteamap@miramap.org).

Documents produits et diffusés

- ◆ Un document exhaustif référençant et classifiant toutes les propositions reçues
- ◆ Une synthèse identifiant les points consensuels et les points nécessitant d'être approfondis

Attention : bien écrire le nom de votre AMAP et la région à chaque envoi !




Étape 3 Rédaction d'une proposition de charte

Juin – Août 2013

Elaborer une proposition de charte à partir des propositions des AMAP envoyées dans l'étape précédente.

Processus et méthodes

- 
- ◆ Un temps de réaction sur les propositions de chaque région envoyées au cours de l'étape précédente (réactions écrites argumentées).
 - ◆ Planification par les régions de réunions inter-AMAP pour la rentrée de septembre, avant les Assises Nationales 2013 afin de discuter sur la proposition de Charte.
 - ◆ Un travail de rédaction par le comité d'animation nationale et le comité de pilotage pour écrire un premier jet de la nouvelle Charte.

Documents produits et diffusés

- ◆ Rédaction d'une première proposition de charte
- ◆ Rédaction d'un document argumenté sur le processus et les choix de rédaction




Étape 4 Evolution et validation de la nouvelle Charte

Septembre - Décembre 2013

Affiner la proposition de charte et clôturer le chantier national de révision de la charte :
une nouvelle Charte par tous et pour tous

Processus et méthodes

- 
- ◆ Réunions inter-AMAP dans chaque région, afin de fournir des réactions écrites argumentés sur la proposition de charte pour préparer les Assises Nationales 2013.
 - ◆ Assises Nationales de rédaction et vote informel d'une proposition finale de la charte.
 - ◆ Vote de la nouvelle charte en AGE (Assemblée Générale Extraordinaire) du MIRAMAP.

D'un point de vue juridique, seuls les AMAP et réseaux d'AMAP adhérents de MIRAMAP ayant cotisé en 2013 pourront participer au vote. Les modalités de vote sont expliquées en annexe.

Documents produits et diffusés

- ◆ Compte rendu des Assises Nationales 2013
- ◆ Texte finale de la charte : une nouvelle charte, par tous et pour tous



Pour résumer

Date	Etapas	Comment votre AMAP peut s'impliquer ?
Novembre 2012	1 : Initialisation du chantier	En lisant ce document sur la façon dont va être écrite la charte
Novembre - Mai 2013	2 : Assises territoriales	En relisant la charte au sein de votre AMAP et en discutant les points qu'il vous paraît important de reprendre (avec éventuellement l'aide du document d'aide à l'animation) En participant à une rencontre inter AMAP locale et faire des propositions d'amélioration de la charte au comité de pilotage.
Juin Août 2013	3 : Rédaction d'une proposition de charte	En suivant les débats qu'il y aura autour des retours faits de toutes les régions via une liste de diffusion
Septembre Décembre 2013	4 : Assises Nationales et validation de la nouvelle Charte	En poursuivant les débats par mail, et en répondant à la consultation par mail En participant aux assises nationales pour finaliser la rédaction

Au plaisir d'échanger ensemble !

**N'hésitez pas
à nous contacter ...**

Contact
04 81 91 60 51

charteamap@miramap.org



Annexe Modalité de vote

Extrait des statuts du MIRAMAP

Article 14.1 : Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend l'ensemble des membres de l'Association à jour de leur cotisation.

Elle est composée de 2 collèges :

- 1/ Collège des AMAP
- 2/ Collège des réseaux d'AMAP

Article 14.2 : Vote en Assemblée Générale

On ne peut voter que dans un seul collège.

Il n'y a pas de quorum nécessaire pour que l'Assemblée Générale puisse délibérer.

Répartition et calcul des votes

La répartition du poids de chacun des collèges dans les votes de l'Assemblée générale est la suivante :

Les collèges	Répartition du poids des votes
Collège des AMAP	50%
Collège des réseaux d'AMAP	50%

Au sein du collège des AMAP, les voix des paysans et les voix des groupes de consommateurs sont pondérées de manière à représenter respectivement 50% des voix pour chacune des catégories.

Article 14.3 : Assemblée Générale Extraordinaire – modalités particulières

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère à la majorité des 2/3 des votes selon les modalités de calcul définies au paragraphe précédent.

